



Démission sans préavis et arrêt de travail

Par **stelina**, le **26/11/2008 à 22:48**

Bonjour,rnrnVoilà je suis en arrêt de travail depuis maintenant 2 mois (début de dépression à cause de mon emploi).rnAyant toujours travaillé, durant ces deux mois j'ai cherché hâtivement un autre emploi et j'ai trouvé.rnJe dois faire une journée d'essai le 4 décembre prochain et si tout va bien être embauchée en CDI dès le 08 décembre suivant.rnOr, je suis encore sous contrat (en arrêt de travail) et ne souhaite évidemment pas effectuer mon préavis puisque déjà, il s'agit d'un calvaire d'y retourner, mais de plus, mon futur nouvel employeur potentiel, ne va pas m'attendre!rnJe voulais donc savoir si je pouvais donner ma démission en demandant de ne pas effectuer mon préavis en faisant sous-entendre que :rn"vu la conjoncture de ces derniers mois (mon arrêt de travail) il est évident que je demande à ne pas effectuer mon préavis"rne plus, ceci peut être important, la profession de mes patrons actuels va être supprimée par le Gouvernement d'ici janvier 2010.rnPuis-je prendre cet argument en disant que "vu la future suppression et le risque de chômage à ce moment là (sachant qu'on va se retrouver plus de 2000 salariés dans ce cas) j'ai dû rechercher un emploi dès à présent et que par conséquent, je ne peux effectuer mon préavis" (car comme je le disais, mon futur patron ne va pas m'attendre un mois.rnrnJ'espère pouvoir jouer sur l'un ou l'autre argument en fait...rnrnJ'espère aussi que vous pourrez m'aider car les jours passent vite et je fais ma journée d'essai dans une semaine...rnJe vous en remercie beaucoup par avance

Par **brima**, le **26/11/2008 à 23:12**

écoute moi je suis pas avocat ,donc ce que je vais te dire ne concerne que de mon point de vu ,mais je pense que tu veux jouer sur plusieurs champs de bataille et ça ça va pas aller pour toi;donc soit tu dis que tu veux pas reprendre la ou tu bossais avant parceque c'est un calvaire pour toi et ça on peut comprendre ,mais dire ça et rajouter que c'est parceque tu as trouvé un

autre boulot ca fait comme si tu veux en quelques sortes tricher ou trouver un pretexe; donc va sur un plan et va jusqu'au bout cordialement et excuse pour les fautes lol

Par **stelina**, le **27/11/2008** à **14:01**

j'ai jamais dis que je voulais jouer sur deux plans!! injustement je citais deux choses et demandais conseil sur laquelle des deux je pouvais argumenter ma demande de "non préavis"....rnT'as du lire trop vite... lolrn suite à ce que m'a dit une copine qui fait le meme boulot que moi, apparemment ma convention dit que le préavis n'est pas obligatoire donc je vais aller voir ca de suite!!rnbye!